

ARRÊTÉS

FOLIO 386

COMMUNE de CESSY

A_PER202309_378

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Madame Anne-Charlotte JAMBENOIRE

Grade et fonctions : Adjoint administratif territorial / Chargée d'accueil - associations

Durée hebdomadaire : 35H

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2122-8,

VU le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2020,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Anne-Charlotte JAMBENOIRE, adjoint administratif territorial exerçant les fonctions de chargée d'accueil - associations,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 25 septembre 2023 Madame Anne-Charlotte JAMBENOIRE, adjoint administratif territorial, reçoit délégation de signature pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 du CGCT ;
- la délivrance des certificats de vie, certificats de résidence et de changement de résidence, notices individuelles et attestations de recensement militaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Copie en sera adressée à Madame Anne-Charlotte JAMBENOIRE et au sous-préfet de Gex.

Fait à Cessy, le 21 septembre 2023

Le Maire,

Monsieur Christophe BOUVIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 04/10/23

Signature de l'agent

Jambenoire

RC

